

Voyage au CŒUR de Villes



DU 3 AU 23 OCTOBRE,
jouez et gagnez

6 billets d'avion pour Taupo, Gold Coast & Nice,
villes jumelles de Nouméa



Cochez la bonne case

- 1** Nouméa se développe rapidement. Pour en faire une ville moderne, les travaux que la mairie a réalisés depuis 15 ans pour l'eau potable et l'assainissement représentent :
- | | | | |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| moins de 3 milliards | <input type="checkbox"/> | 29 classes | <input type="checkbox"/> |
| 5 milliards | <input type="checkbox"/> | 79 classes | <input type="checkbox"/> |
| plus de 8 milliards | <input type="checkbox"/> | 85 classes | <input type="checkbox"/> |
- 2** Chaque année, la sécurité directe des Nouméens prise en charge par la police municipale et les pompiers de Nouméa, s'élève à :
- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 200 millions | <input type="checkbox"/> |
| 500 millions | <input type="checkbox"/> |
| plus d'1 milliard | <input type="checkbox"/> |
- 3** Le service municipal d'hygiène surveille la qualité de nos eaux du robinet et de baignade à raison de :
- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 150 analyses par an | <input type="checkbox"/> |
| 1 500 analyses par an | <input type="checkbox"/> |
| 1 700 analyses par an | <input type="checkbox"/> |
- 4** Pour plus de sécurité, la mairie installe, ou remplace des points lumineux dans la ville. On en compte aujourd'hui :
- | | | | |
|--------------|--------------------------|------------|--------------------------|
| 3 000 | <input type="checkbox"/> | 10 | <input type="checkbox"/> |
| 5 000 | <input type="checkbox"/> | 229 | <input type="checkbox"/> |
| 8 000 | <input type="checkbox"/> | 300 | <input type="checkbox"/> |
- 5** La médiathèque municipale de Rivière-Salée propose un accès gratuit aux documents, au nombre de :
- | | | | |
|------------------------|--------------------------|----------|--------------------------|
| 11 000 ouvrages | <input type="checkbox"/> | 2 | <input type="checkbox"/> |
| 33 000 ouvrages | <input type="checkbox"/> | 4 | <input type="checkbox"/> |
| 55 000 ouvrages | <input type="checkbox"/> | 7 | <input type="checkbox"/> |
- 6** En 2005, l'art-bus municipal a circulé dans 29 écoles primaires. Nombreuses classes ont participé à des ateliers de création d'œuvres sur le thème de l'exposition du "Land-Art", soit :
- 7** Les 7 maisons de musique sont de véritables studios de répétition pour chaque groupe, amateur ou professionnel, qui peut s'entraîner 2 h par semaine. Depuis septembre, des créneaux horaires supplémentaires sont proposés à raison de :
- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 7 h par mois | <input type="checkbox"/> |
| 50 h par mois | <input type="checkbox"/> |
| 130 h par mois | <input type="checkbox"/> |
- 8** Pour donner des chances à tous, la mairie développe des actions d'insertion professionnelle envers les jeunes et d'insertion sociale envers des adultes. Afin d'être plus efficace, elle travaille en partenariat avec des associations, au nombre de :
- 9** La mairie accueille de grandes manifestations sportives sur Nouméa et en assure la logistique. De septembre à novembre, il y en a :

Bulletin à remplir

et à déposer avant le 23 octobre dans l'une des urnes à disposition (cf article 6 du règlement)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

e-mail :

Toutes les réponses se trouvent dans le magazine le nouméa n° 86 d'août 2005 ou sur le site Internet de la mairie : www.ville-noumea.nc, rubrique le nouméa



Règlement du jeu-concours

« voyage au cœur de ville »

Article 1 : le présent règlement a pour objet de fixer les modalités d'organisation du jeu-concours « voyage au cœur de ville », qui se déroulera du 3 au 23 octobre 2005.

Article 2 : la participation à ce jeu, entièrement gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à l'ensemble de la population, excepté les élus municipaux et le personnel municipal de la Ville de Nouméa.

Article 3 : le principe du jeu est le suivant : répondre à un questionnaire à choix multiples (QCM) en cochant une case. Les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville de Nouméa (rubrique le nouméa) ainsi que dans le magazine le nouméa n°86, août 2005.

Article 4 : la participation est limitée à un bulletin par joueur.

Article 5 : les bulletins de participation sont disponibles :

- à l'accueil de l'hôtel de ville
- dans les services municipaux participant à l'opération Cœur de ville
- au marché municipal les 15, 16, 22 et 23 octobre
- place des Cocotiers au jeudi cœur de ville le 20 octobre
- dans les agences air France et air Calin
- sur le site Internet de la ville : www.ville-noumea.nc

Article 6 : les bulletins-réponses doivent être déposés dans l'une des urnes à la disposition du public :

- à l'accueil de l'hôtel de ville du lundi au vendredi de 7h15 à 15h30
- à l'agence air France le lundi de 8h30 à 17h, du mardi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 16h et le samedi de 8h15 à 11h
- à l'agence air Calin du lundi au vendredi de 7h45 à 11h, le samedi de 8h à 11h
- au marché municipal les 15, 16, 22 et 23 octobre de 8h à 11h
- place des Cocotiers, au jeudi cœur de ville le 20 octobre de 17h à 20h

Article 7 : le tirage au sort effectué en présence d'un huissier aura lieu mercredi 26 octobre à 15h dans les locaux de l'hôtel de ville.

Article 8 : le tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des bulletins-réponses placés dans les urnes sans qu'aucun tri préalable n'ait été effectué. Les trois premiers bulletins dûment complétés, dont les réponses sont exactes, seront recevables. Le tirage au sort déterminera les gagnants respectifs des 3 lots mis en jeu, à savoir :

- 1^{er} bulletin tiré au sort : 1 A/R pour deux personnes Nouméa/Nice (dans la limite des places disponibles)
- 2^e bulletin tiré au sort : 1 A/R pour deux personnes Nouméa/Brisbane (basse saison, valable 1 an)

- 3^e bulletin tiré au sort : 1

A/R pour deux personnes Nouméa/Taupou (basse saison, valable 1 an)

Article 9 : est considéré comme nul tout bulletin-réponse surchargé, illisible, incomplet. Les bulletins sous enveloppe ne seront pas pris en compte.

Article 10 : les gagnants seront avisés individuellement par téléphone et par courrier (ou e-mail) à l'adresse indiquée sur le bulletin-réponse.

La liste des gagnants sera également affichée aux portes de la mairie de Nouméa.

Article 11 : les prix offerts ne pourront être perçus sous aucune autre forme que celle prévue par le présent règlement. Ils ne pourront pas être échangés contre des espèces ni être remplacés pour quelque cause que ce soit.

Article 12 : le présent règlement peut être consulté à l'accueil de l'hôtel de ville et sera déposé à l'étude de la SCP Burignat-Fandoux-Burignat, huissier de justice en Nouvelle-Calédonie.

Article 13 : la Ville de Nouméa se réserve le droit de modifier, différer, écarter ou annuler ce jeu concours, sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Article 14 : la participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Cœur de ville

du 14 au 23 octobre
10 000 entrées gratuites et
15 services à redécouvrir

Pour la 4^e année, la mairie donne rendez-vous aux Nouméens durant 10 jours. Ainsi, ils sont invités à mieux connaître les activités de la mairie, les élus et les services municipaux.

Comme d'habitude, la programmation de Cœur de ville est itinérante pour aller à la rencontre des Nouméens. Les différentes activités culturelles, sportives, scientifiques, historiques et artisanales proposées leur permettront de se familiariser avec leur mairie et de découvrir ou redécouvrir certains de ses aspects.

Au centre du cœur de la ville, le marché municipal est le premier lieu de rendez-vous dès samedi 15 et dimanche 16 octobre : les Nouméens peuvent s'y procurer informations et billets gratuits pour de nombreuses activités. C'est là aussi que se déroule le bouquet final samedi 22 et dimanche 23 octobre : fête, spectacles et lâcher de ballons.

Programme détaillé à l'hôtel de ville

